

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2016

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Votants : 16

Date de convocation : 12 juillet 2016

Le quatorze juin deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Jean-Pierre DZIOBA, Marie-Thérèse LAINE, Guy BLANCHARD.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, (pouvoir à Laurence BLANCHARD), Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nelly DELORT

1- Approbation du compte-rendu du 19 mai 2016

2 Approbation du compte-rendu du 14 juin 2016

3 Demande de subvention auprès de la CAF pour le transfert de la halte-garderie

Le Conseil décide de solliciter une subvention auprès de la CAF pour le transfert de la halte-garderie

4 Participation aux classes de découverte

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser 15 € par enfant, par année scolaire pour le départ d'un séjour en classe de découverte, le montant annuel du versement par année scolaire et par établissement est plafonné à 500 €

5 Convention avec le RASED de Clisson

A ce jour les enfants de l'école des 3 Moulins étaient suivis, si besoin, par le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de Vallet et la commune participait à hauteur de 1.20 € par élève. L'inspection académique a décidé la création d'un RASED à Clisson, regroupant les communes de Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Maisdon-sur-Sèvre et Saint-Lumine de Clisson. Le Conseil décide d'adhérer à ce RASED et autorise le Maire à signer la convention de participation financière qui s'élève à 2 € par élève pour la 1^{ère} année et 0.50 € par élèves les années suivantes.

6 Halte-garderie

Suite à la décision du Conseil Municipal d'accueillir les enfants domiciliés hors commune à la halte-garderie, il est décidé que la participation des familles hors commune (sauf le Pallet), calculée sur le taux d'effort, sera majorée de 0.50 € par heure.

7 Participation des commerçants ambulants

A la majorité, le Conseil Municipal fixe le montant de la participation des commerçants ambulants à 66 € par trimestre à compter du 1^{er} octobre 2016

8 Vente de biens communaux

A l'unanimité, le Conseil décide de céder la parcelle YP 68 et une partie de la parcelle YP 93, situées rue du Raffou à Monsieur DELHOMMEAU domicilié Rue du Raffou pour un montant de 100 €/m² compte-tenu de la servitude de passage d'une conduite d'eau pluviale.

A la majorité, le Conseil décide de céder à Monsieur DIOCHET, 8 La Maisdonnière, une partie du domaine public situé devant son habitation (39 m²) pour un montant de 125 €/m². Cette cession ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique en vue du déclassement.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bien communal situé 14 rue de la Poste pour un montant de 149 000 € net vendeur.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre en vente le logement communal situé 17 résidence les Compagnons pour un montant de 145 000 € net vendeur.

A la majorité, le Conseil Municipal décide de céder le parking de l'actuelle Mairie, le prix est fixé à 175 €/m²

A l'unanimité, le Conseil décide de mettre en vente l'actuelle Mairie et la salle MESCHINOT pour un montant de 265 000 €, le déplacement du mur de Mme et M GIRAUD nécessaire pour l'élargissement de la voie sera à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil décide de mettre en vente les logements 7 rue de la Poste, après avoir trouvé une solution de relogement aux locataires.

9 Acquisition des Yolais

A la majorité, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition des Yolais et de faire une proposition à pour l'ensemble des biens.

Fait à Monnières le 18 août 2016

Le Maire,
Benoît COUTEAU